



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-64709>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **24-64709**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-165549

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 30/05/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Commune d'Eaubonne

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21950203600011

**Ville** : EAUBONNE

**Code postal** : 95600

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 95

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : ACCORD-CADRE DE SERVICE N°2023-031 SURVEILLANCE EVENEMENTIELLE ET GARDIENNAGE DES BATIMENTS ET BIENS PUBLICS DE LA VILLE D'EAUBONNE

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 79713000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Le présent accord-cadre a pour objet des services sociaux spécifiques concernant des prestations de surveillance événementielle et gardiennage des bâtiments et biens publics de la Ville d'Eaubonne. Les prestations objet du présent accord-cadre comprennent : - La surveillance et la sécurisation des bâtiments communaux et espaces publics en cours de travaux ; - La surveillance et la sécurisation des bâtiments publics ayant fait l'objet de dégradations, de vols ou d'effractions ; - La protection en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens lors des manifestations culturelles, sportives ou autres organisées par la Ville d'Eaubonne ; - La protection et la sécurisation des Etablissements recevant du public (E.R.P.). Une liste non exhaustive des manifestations organisées par la Ville est jointe en annexe au présent Cahier des Clauses Particulières, à titre purement informatif. D'autres prestations, non identifiées à ce jour, pourront avoir lieu en cours de l'accord-cadre. Le titulaire en sera alors informé par l'émission d'un bon de commande. Une liste non exhaustive des manifestations organisées par la Ville est jointe en annexe au Cahier des Clauses Particulières, à titre purement informatif. Le détail des prestations et leurs spécifications techniques

sont indiqués dans le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.). Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par l'acheteur. Une Prestation Supplémentaire Eventuelle (P.S.E.) de vidéosurveillance pouvait être proposée afin d'assurer les installations événementielles sur plusieurs semaines contre les effractions, les dégradations et les vols. Les précisions concernant la P.S.E. figurent à l'article 1.4 du C. C.P.

**Critères d'attribution :** Critères d'attribution: Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante et énoncés à l'article 5.3 du Règlement de la Consultation : CRITERE PRIX DES PRESTATIONS SUR 45 POINTS. Ce critère sera noté à partir du montant total en euro(s) H.T. de l'offre (N) obtenu en prenant le total du détail quantitatif estimatif (DQE) non communiqué aux candidats, établi pour l'analyse des offres. Les offres seront notées ainsi : 45 x (offre la moins-disante / offre du candidat). L'offre la moins-disante obtiendra 45 points. CRITERE VALEUR TECHNIQUE SUR 55 POINTS Sous-critères d'analyse n°1 : Moyens humains et matériels affectés à la prestation : Valeur technique appréciée au regard d'une présentation détaillée pour les missions décrites au cahier des clauses particulières : personnel, qualification confirmée, ancienneté dans le métier et dans l'entreprise, véhicules et moyens de communication à disposition /28 points ; Sous-critères d'analyse n° 2 : Organisation spécifique proposée par le candidat : Valeur technique appréciée au regard des dispositions prises (7 jours/7 et 24h/24) par l'entreprise et réactivité en cas de défaillance, d'absence, d'urgence et sur la continuité du service (le niveau de réactivité du candidat), capacité à pourvoir au remplacement ou à mettre rapidement une équipe à disposition) / 18 Points ; Sous-critères d'analyse n° 3 : Outils de contrôle : Valeur technique appréciée au regard de la présentation des outils de contrôle (présentation des outils et justification de sa fiabilité, types de documents transmis, forme des documents, données accessibles) / 9 points. Cotation globale : L'addition des notes obtenues sur les 2 critères déterminera la note globale du candidat sur 100 points (note de l'offre financière notée sur 45 points + note de la valeur technique notée sur 55 points).

## Section 4 - Attribution du marché

### Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le présent accord-cadre a été attribué à la société UNION ACCESS SECURITY sise 19, Bis rue de la tourelle. 95170 DEUIL-LA-BARRE - SIRET : 814 177 069 00022. Cet accord-cadre est un accord-cadre mono-attributaire à bon de commande, les prestations ainsi que la Prestations Supplémentaire Eventuelle (P.S.E.) relative à la mise en oeuvre de caméra de surveillance sont rémunérées par application des prix contenus dans le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) applicables aux quantités réellement exécutées. Cet accord-cadre a été conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de commande de 55 000,00 euro(s) HT. Cet accord-cadre a été notifié le 24 /05/2024.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/06/2024**